

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de L'APEM

28 août 2013

Rapport du président

1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Chères consœurs et confrères, membres de l'APEM,

Il me fait plaisir de partager avec vous les réalisations et activités de l'APEM de la dernière année financière, soit du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Lors de la dernière assemblée générale (en juin 2012), je vous ai présenté le plan stratégique de l'APEM. Je vous disais notamment que le principal défi de l'association serait d'arrimer le nombre d'actions et réalisations incompressibles avec ses ressources humaines et financières limitées. Aujourd'hui, il me fait plaisir de vous informer que l'APEM a relevé ce défi avec brio.

L'ASSOCIATION

ORGANISATION: Tout d'abord, un mot sur la situation générale de l'association. Le gouvernement fédéral nous a annoncé l'année dernière l'abolition du programme Aide aux créateurs, effective au 1er avril 2013. Cette aide était destinée notamment à soutenir les associations comme l'APEM. Pour l'association, c'est une perte de près de 30% de son budget d'opération courant. L'APEM a donc du procéder, suite au départ de Diane Lamarre, directrice générale, à la réévaluation du poste de direction générale en fonction de ces pertes de revenus. C'est ainsi que Joëlle Bissonnette s'est jointe à nous en cours d'année, à titre de Coordinatrice communications et représentations.

PLAN STRATÉGIQUE : L'APEM a poursuivi la mise en œuvre du plan stratégique adopté au courant de l'année et présenté lors de la dernière assemblée générale. Dans les réalisations importantes, je souligne :

- A) La mise en œuvre d'un plan de communication (parce qu'il est important de dire ce que l'on fait ... et de faire ce qu'on dit). Vous aurez constaté au cours de l'année un nombre accru de communications.
- B) L'adoption de règlements généraux révisés. La ratification lors d'une Assemblée générale extraordinaire de mars 2013 nous a permis notamment de mettre à jour les catégories de membres, les procédures d'élection des administrateurs et l'arrimage des mandats des administrateurs afin que ceux-ci soient concomitants.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : L'année 2012 fut marquée par le départ de Jehan Valiquet, qui a démissionné en cours de mandat, pour des raisons personnelles. Au nom du Conseil et des membres de l'APEM, je tiens à le remercier de son apport important au Conseil au fil des ans. En relève, Geneviève Côté a accepté d'être nommée par le Conseil au poste d'administrateur.

L'année 2012 fut aussi une année d'élection présidentielle. J'ai donc eu le privilège d'être élu président lors de la dernière assemblée générale de juin 2012. Étant le seul à me présenter au poste, je vous remercie de cette confiance obligée (!). Je vous rappelle que ce mandat avait une durée de 2 ans, mais que l'adoption des nouveaux règlements a pour incidence de réduire la durée du mandat du président à 1 an. Par le fait même, les membres du Conseil auront à élire un président pour la prochaine année, dès la prochaine réunion du Conseil en septembre.

MEMBERSHIPS : Le nombre de membres de l'APEM est stable depuis quelques années. L'Association comptait au 31 mars dernier 58 membres. L'APEM est représentative de notre secteur, ce qui lui donne un poids considérable lors de nos représentations.

FINANCES : Tout comme l'année dernière, les résultats financiers demeurent équilibrés, et ce sans dette à long terme. Nous le constaterons en détail lors de la présentation des états financiers. Malgré un budget réduit, l'APEM a encore réussi à réaliser de grandes choses, à faire avancer plusieurs dossiers, le tout afin de proposer des avantages et services tangibles à ses membres.

ACTIONS ET RÉALISATIONS DE L'APEM

FORMATIONS, CONFÉRENCES ET SERVICES : Depuis 8 ans, l'APEM offre annuellement un certain nombre de formations traitant des différents aspects de l'édition musicale. Avec l'appui financier d'Emploi-Québec, nous avons présenté au cours de la dernière année une formation complète (en 10 cours) sur les fondements juridiques et les pratiques commerciales de l'édition musicale. Nous avons aussi présenté 4 activités de formation continue s'adressant aux personnes oeuvrant déjà en édition musicale ainsi que deux activités pratiques s'adressant principalement aux auteurs-compositeurs, soit le mentorat en édition pour artistes émergents et un atelier d'audition de maquettes de chansons.

L'ensemble de ces activités fut une réussite tant au niveau du nombre d'inscriptions que du taux de satisfaction des participants.

L'APEM a présenté des conférences dans le cadre de Ma Première Place-des-Arts, du Festival en chanson de Petite-Vallée et du Festival de Granby.

L'APEM a participé à une multitude d'évènements, tels que les Galas de l'ADISQ, le Gala de la SOCAN, M pour Montréal, le Salon de la Musique indépendante de Montréal (SMIM), le MIDEM, le Canadian Music Week.

L'APEM est aussi présente auprès de différentes associations/coalitions pour mieux défendre collectivement les intérêts des membres de l'APEM et mieux comprendre les enjeux qui les touchent notamment l'ICMP (Confédération internationale des éditeurs musicaux), Coalition pour la diversité culturelle, ALAI, AJAVA, CAMI et le Comité consultatif sur le disque et les arts de la scène de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec *(OCCQ)

ÉVANGELINE : L'APEM a poursuivi le déploiement de la base de données de paroles de chansons EVANGELINE. Je vous rappelle que l'objectif de la création de cette base de données est de constituer un répertoire afin d'autoriser, en contrepartie de redevances, la reproduction de paroles dans l'environnement physique et numérique. C'est une façon concrète de valoriser notre métier, en facilitant l'accès à nos oeuvres. À cette fin, l'APEM a obtenu du financement supplémentaire de la SODEC et de Musicaction afin notamment de favoriser le peuplement de la base de données et de développement d'outils de synchronisation de la base de données avec nos éventuels clients. Nous avons aussi mené de front trois négociations distinctes, soit :

- a) avec la SODRAC, puisqu'elle représente le droit de reproduction dans l'environnement numérique pour une partie du répertoire de l'APEM;
- b) avec COPIBEC, pour la reproduction de paroles dans les institutions scolaires au Québec; et,
- c) avec Lyricfind, un agrégateur de paroles de chansons.

(Dans le rapport de l'année 2013-14, l'APEM vous informera qu'elle a convenu d'ententes avec ces trois entités. Les négociations de principes sont finalisées, nous travaillons actuellement sur la rédaction)

INSTAURATION DU PRIX CHRISTOPHER-J.-REED : Il y a un peu plus d'un an, je vous annonçais le décès de Christopher Reed. Christopher est un des fondateurs de l'APEM et un membre honoraire de notre association. L'APEM a donc souhaité créer un prix afin de se rappeler de Chris et du même coup souligner annuellement l'engagement d'une personne dans sa communauté professionnelle qui, à l'instar de Chris, témoigne d'un grand respect des créateurs et du droit d'auteur et dont la contribution pour l'exercice et la reconnaissance de la profession d'éditeur musical est exceptionnelle.

(Dans le rapport de l'année 2013-14, l'APEM vous informera du nom du récipiendaire de l'année 2013, qui est Daniel Lafrance)

Pour notre association, instaurer cette nouvelle tradition représente un jalon important de notre histoire collective. Il s'agit de se rappeler de notre histoire, qu'il y des bâtisseurs derrière nous et surtout d'encourager l'engagement dans sa communauté professionnelle. C'est aussi, avouons-le, un outil supplémentaire pour l'association afin de valoriser notre métier et le faire connaître auprès de nos pairs, nos partenaires et des institutions gouvernementales

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES ET INDUSTRIELLES :

L'APEM a tout au long de l'année effectué différentes représentations politiques et industrielles.

Notamment nous retenons :

LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR : Le projet de loi C-11 destiné à mettre à jour la Loi sur le droit d'auteur a été adopté à l'été dernier. Inutile de rappeler les effets néfastes de cette loi, pour les ayants droit musicaux. Il n'en demeure pas moins que c'est maintenant une réalité avec laquelle nous devons composer. À nous de faire valoir nos droits existants.

La nouvelle Loi sur le droit d'auteur prévoit une révision de la Loi sur le droit d'auteur tous les 5 ans. De toute évidence, l'APEM et ses partenaires industriels devront être mieux coordonnés et préparés. À cet effet, l'APEM participe notamment au Comité Pancanadien, dont je décris à l'instant le rôle.

COMITÉ PANCANADIEN (LMO) : L'APEM a donc poursuivi sa participation au sein du comité PANCANADIEN. Ce comité réunit les différentes associations et sociétés de gestion collective des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada. L'objectif recherché par le comité est notamment d'améliorer la perception des médias face aux intérêts des participants et de leurs membres et ce, de façon à influencer positivement les décideurs canadiens, publics ou privés. Le comité pourrait mettre de l'avant des positions communes notamment à l'égard de la révision de la Loi sur le droit d'auteur et d'autres champs d'intérêts commun, tel que les quotas de contenu canadien minimums.

VEM ÉDITIONS : L'APEM a aussi fait des représentations auprès du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du renouvellement du programme VEM : aide aux entreprises canadiennes d'édition musicale (découlant du Fonds de la musique du Canada). De nos revendications émanait globalement le souhait que ce renouvellement permette la consolidation des entreprises admissibles au programme actuel et favorise le développement et l'éclosion des plus petites entreprises d'édition musicale, notamment en abaissant le seuil d'admissibilité à ce programme de financement.

SODEC, PROGRAMME PROVINCIAL D'AIDE À L'ÉDITION : Au niveau provincial, l'APEM poursuit toujours ses démarches en vue de la mise sur pied d'un programme provincial d'aide à l'édition. L'APEM doit démontrer la pertinence de financer nos activités. Pour ce faire, nous avons travaillé à la préparation d'un mandat afin de réaliser une Étude socioéconomique sur l'édition musicale, pour laquelle nous avons d'ailleurs trouvé le fournisseur et obtenu une soumission. Nous recherchons actuellement le financement pour sa réalisation.

SOCAN : Suite aux représentations de l'APEM, la SOCAN a consenti à modifier sa méthodologie de répartitions découlant des radios recensées (par BDS). Grâce aux revendications formulées par l'APEM à la SOCAN, cette dernière a corrigé une situation qui désavantageait les ayants droit d'œuvres diffusées au Québec. Cette correction se traduira par une augmentation des revenus

déoulant des radios (recensées par BDS) pour les membres de l'APEM, mais aussi pour l'ensemble des ayants droit, auteurs, compositeurs et éditeurs, dont les œuvres sont principalement diffusées au Québec. À l'échelle du Québec, pour la seule année 2011, la perte totale estimée par l'APEM pour l'ensemble des ayants droit d'œuvres diffusées au Québec se chiffre à plus de 800 000 \$.

APPROCHE INTÉGRÉE SOCAN-SODRAC-CMRRRA : L'APEM a adopté certaines positions de principes à l'égard de l'éventuelle Alliance SOCAN-CMRRRA-SODRAC, afin que celle-ci corresponde aux souhaits et intérêts des éditeurs.

L'APEM a effectué des représentations auprès de nos partenaires (CMRRRA, CMPA, SOCAN, SODRAC, SPACQ, SAC) à l'effet :

- a) que toute nouvelle structure découlant de cette « approche » soit gérée, à terme, par un seul conseil d'administration qui superviserait tant la gestion des droits d'exécution publique que la reproduction ;
- b) qu'il n'y ait qu'un seul modèle d'affaires eu égard au droit de reproduction et de synchronisation des œuvres ;
- c) que cette nouvelle entité devrait reconnaître la primauté des cessions de droits consenties aux éditeurs sur tout autre apport, cession ou mandat qui pourrait être signé en faveur de la société de gestion et ce, peu importe que celui-ci ait été effectué antérieurement ou non à la signature du contrat d'édition.

MELS : L'APEM effectue depuis l'automne 2009 des représentations soutenues auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin de faire valoir les droits des éditeurs non représentés par la SODRAC à l'égard des reproductions de leurs œuvres musicales dans les institutions d'enseignement, dans le cadre de la licence MELS-SODRAC-SOPROQ. À ce jour, nos discussions ne nous ont pas permis de convenir d'une entente. Nous avons rencontré Bernard Chartier, (directeur général de la direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles des réseaux de l'éducation) et Anthony Hémond (Conseiller politique du Cabinet de madame la ministre Malavoy) ainsi que la SODRAC afin de clarifier le contenu de l'entente actuelle SODRAC-MELS. Le ministère reconnaît la nécessité que tous les ayants droit musicaux soient équitablement rémunérés. L'APEM estime que ses représentations sont fondées en droit et que l'intérêt collectif est en jeu. Conséquemment, l'APEM poursuit avec détermination ses démarches.

FRANCOPHONIE DIFFUSION : L'APEM, en collaboration avec la SPACQ, a proposé un nouveau service destiné à soutenir la promotion et la diffusion de vos œuvres à travers l'Espace

Francophone, grâce à un partenariat établi avec Francophonie Diffusion. Ce service permet notamment de recueillir des commentaires des radios qui ont écouté et téléchargé vos titres.

(Pour ma part, l'utilisation de ce service a généré plus de droits que les coûts. Je trouvais aussi intéressant d'obtenir du feedback sur le potentiel des œuvres sur différents marchés)

RFAVQ et CQRHC : L'APEM siège aussi sur les conseils d'administration du RFAVQ (soit le Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec) et du CQRHC (le Conseil Québécois des ressources humaines en cultures), deux organismes directement investis dans le développement et la présentation d'activités de formation aux travailleurs culturels du Québec.

TRANSACTION BELL-ASTRAL : L'APEM est aussi intervenue auprès du CRTC, lors des deux audiences (en août et en avril) qui visaient à analyser la transaction BELL-ASTRAL. Préalablement à ces représentations, l'APEM s'est concertée avec l'ADISQ et la SPACQ, question que tout le monde frappe sur les mêmes clous. L'intérêt pour nos membres à ce que l'APEM y fasse des représentations est de favoriser la diversité culturelle (on sait tous que la concentration des pouvoirs décisionnels amène une uniformité des formats de diffusion, limitant ainsi l'accès au consommateur à une diversité musicale). Un autre intérêt est que ce type de transaction effectué sous la gouverne du CRTC oblige les acheteurs à contribuer financièrement au développement de la culture canadienne. Ces contributions financières sont appelées des « avantages tangibles ». Ces sommes sont principalement administrées par des organismes comme MUSICACTION et FACTOR.

Diversité culturelle :

L'APEM a effectué différentes demandes, notamment celle d'un centre de décision autonome et d'une direction de la programmation situés au Québec (autant pour les chaînes télévisuelles et radiophoniques québécoises de langue anglaise que de langue française). L'APEM a aussi demandé des mesures qui garantissent une plus grande transparence de la part de BCE-Astral à l'égard du respect des règles de diversités musicales et des quotas radios en musique canadiennes et francophones. En conséquence, le CRTC a imposé à BELL la production de rapports détaillant les efforts des radios en matière de mise en valeur des artistes émergents, ce qui permettra de mesurer et analyser les impacts des mesures imposées.

Augmentation des avantages tangibles au bénéfice du secteur de la musique :

Le versement des avantages tangibles est basé sur un pourcentage de la valeur de la transaction. Le pourcentage variant entre 6 et 10%, L'APEM a donc questionné la valeur de la transaction et proposé une augmentation de 6% à 9% de la valeur de la transaction à être consacrée aux avantages tangibles.

Le CRTC n'a pas consenti totalement à ces demandes. Toutefois, la réévaluation de la valeur des transactions et l'augmentation du pourcentage de la valeur de la transaction (de 6% à 7%) a comme incidence l'injection de 21,5 millions de dollars

supplémentaires (initialement prévu à 50 millions), donc un total de 71,5 millions qui seront consacrés au secteur canadien de la musique sur une période de 7 ans, en « mettant l'accent sur le soutien direct des artistes canadiens de la musique, y compris les artistes canadiens émergents », selon la décision.

(L'APEM ne manquera pas de faire des représentations auprès notamment de MUSICACTION afin que les éditeurs soient d'avantages considérés dans l'élaboration des programmes)

REMERCIEMENTS :

Pour terminer, je tiens à souligner que l'engagement des administrateurs de l'APEM est tout à fait bénévole, sans rémunération. Les membres du Conseil y ont consacré des heures, des journées. Soit en réunion du Conseil, comité de travail, conférences téléphoniques, etc.

Je pense que les membres de l'APEM peuvent être reconnaissants des énergies et des efforts qui sont déployés par les membres du Conseil afin de défendre et de promouvoir les intérêts de l'association et de ses membres. Au nom des membres de l'APEM : Geneviève, Daniel, Denis, Guillaume et Pierre-Luc, je tiens à vous remercier sincèrement.

Et au nom des membres du Conseil d'administration, je tiens à remercier Joëlle Bissonnette, coordonnatrice communications et représentations. L'APEM eu la chance de mettre la main sur une jeune recrue. En termes de hockey, on dit un choix de première ronde. J'ajouterai : le premier choix de la première ronde. Ta rigueur, ton sens critique et ton dévouement constituent des atouts pour notre association. Merci Joëlle.

Je profite aussi de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Janie Thibault, une autre recrue, qui vient tout juste de se joindre à nous, à titre de chargée de la formation et des projets numériques. Janie pilotera notamment le déploiement de la base de données ÉVANGELINE.

À tous, merci de votre attention.

David Murphy
Président